



CONSEIL MUNICIPAL
15 DÉCEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-336

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 16h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 8 décembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Marie BACH.

ETAIENT PRESENTS : Mme Marie BACH, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Catherine SERRA, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT.

REPRESENTE(S) : Christelle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à David TRANCHECOSTE, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Frédéric GOURIER, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Anais SABATINI, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Fatima DAHINE, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Bruno NOUGAYREDE, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE

ABSENT(S) : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Laurence PIGNIER, M. François DUSSAUBAT, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. Roger BELKIRI, M. Jean-François MAILLOLS, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE, M. Bernard REYES.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====
E.P.C.C Théâtre de l'Archipel : Attribution d'une participation financière au titre de l'exercice 2023

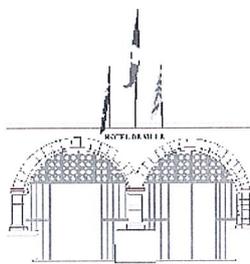
Mme Marion BRAVO expose :

Mes chers collègues,

La Ville de Perpignan finance de manière prépondérante les établissements publics locaux (EPL) créés dans les domaines culturel, social et sportif. A ce titre et pour leur permettre de fonctionner dès le début de l'exercice budgétaire, il est proposé chaque année au conseil municipal, lors de la réunion du mois de décembre, de voter les différentes participations financières annuelles aux EPL concernés.

Sur la base du budget prévisionnel présenté par l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Théâtre de l'Archipel, le montant de la participation financière de fonctionnement soumise au vote est de 3 550 000 € (ce montant inclut le coût de la mise à disposition de personnel).

Cette participation pourra faire l'objet de règlements fractionnés au profit de l'EPCC Théâtre de l'Archipel en considération de l'évolution de ses besoins de trésorerie en cours d'année.



En conséquence, je vous propose d'accepter le versement par la Ville, à l'EPCC Théâtre de l'Archipel, d'une participation financière d'un montant de 3 550 000 € dont les crédits seront prévus au Budget 2023 ;

Le Conseil Municipal décide :

- 1) d'approuver le versement par la Ville d'une participation financière à l'EPCC Théâtre de l'Archipel d'un montant de 3 550 000 € au titre de l'exercice 2023 (ce montant inclut le coût de la mise à disposition de personnel) ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

40 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20221215-165537-DE-1-1

Accusé reçu le : 26 DEC. 2022

Affiché le : 26 DEC. 2022

Mme Marion BRAVO, Pour le Maire l'Adjoint délégué

